



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	HIERNAUX Sophie et LHOIR Caroline
Date :	21/10/2025
Adressée à :	Dominique HARMEL

QUESTION ÉCRITE

Finances - Suivi de l'interpellation sur les « bons communaux » - taux d'emprunt

A. Exposé

Monsieur l'Échevin,

Lors de notre interpellation au Conseil communal du 14 octobre 2025, nous avons évoqué l'exemple du *bon communal* lancé par la commune d'Etterbeek, qui permet à des citoyens de participer directement au financement de projets publics locaux via un mécanisme de prêt participatif.

Vous aviez alors indiqué que, selon les informations dont vous disposiez, ce dispositif présentait d'après vous un intérêt surtout symbolique et communicationnel, mais aucun avantage économique réel pour la commune, voire des coûts supplémentaires, notamment en raison de taux d'intérêt supérieurs à ceux des emprunts bancaires classiques et de la présence d'un intermédiaire, source de frais également.

B. Questions

Afin de mieux comprendre ces éléments et de poursuivre utilement la réflexion sur les modalités de financement de nos projets communaux, nous souhaiterions obtenir quelques précisions complémentaires:

1. Pourriez-vous nous transmettre la note ou les informations chiffrées que vous auriez reçues de la commune d'Etterbeek concernant le dispositif de *bon communal* (conditions, taux, volumes, coûts de l'opérateur intermédiaire, etc.) et qui ont fondé votre analyse à ce jour ?
2. Pourriez-vous également nous communiquer la liste des emprunts contractés par notre commune au cours des cinq derniers exercices, en précisant pour chacun :
 - o le montant de l'emprunt,
 - o le taux d'intérêt appliqué,
 - o la durée de l'emprunt,

- ainsi que la répartition entre le capital emprunté et le total des intérêts à payer sur la durée de l'emprunt ?

Ces informations nous permettraient de situer de manière objective la comparaison entre les conditions actuelles de financement de la commune et celles d'un éventuel dispositif participatif local.

Nous vous remercions par avance pour ces précisions.

REPONSE

Question 1

Nous ne disposons d'aucun document écrit transmis par la commune d'Etterbeek à ce sujet. Les informations communiquées au Conseil communal du 14 octobre 2025 étaient basées sur des contacts informels entre Receveurs et sur l'article du Bourgmestre d'Etterbeek dans le numéro de septembre 2025 du magazine de Brulocalis, Trait d'Union.

Postérieurement au conseil communal du 14 octobre 2025, j'ai appris que la commune d'Etterbeek accorde un taux préférentiel à ses habitants. Pour la première édition du bon communal, le taux était de 4,50 % pour les Etterbeekois et 4,00 % pour les non-Etterbeekois.

Fin septembre 2025, la commune d'Etterbeek a lancé une nouvelle campagne de bon communal, avec des taux de respectivement 3,94 % et 3,44 % pour les Etterbeekois et les non-Etterbeekois et une durée de 5 ans. Cette campagne a de nouveau rencontré un grand succès. Le site <https://etterbeek.brussels/fr/actualites/economie/2025-09-23/etterbeek-rouvre-son-bon-communal-pour-le-stade-guy-thys> de la commune d'Etterbeek donne davantage de détails.

Pour le reste, nous ne disposons d'aucune autre information que celles communiquées en Conseil.

Question 2

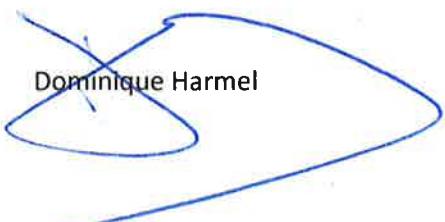
Veuillez vous référer au tableau annexé.

Les bons communaux rapprochent la Commune de ses citoyens. Toutefois, j'attire votre attention sur le coût externe d'environ 4 % du montant emprunté par bons communaux, alors qu'il est virtuellement nul pour un emprunt bancaire. Ces 4 % viennent en plus des taux d'intérêt du tableau annexé.

Important à noter : en général, le marché d'emprunt pour le financement du budget Extra d'une année donnée est lancé et soumis au Conseil communal l'année suivante. Le Conseil communal de septembre 2025 a approuvé le règlement de consultation de marché relatif au financement du programme Extra 2024. Le taux de la meilleure offre reçue est renseigné, mais l'attribution n'a pas encore eu lieu.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 20 novembre 2025

L'échevin délégué,



Dominique Harmel

NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.

Année d'attribution de l'emprunt	2020			2021			2022			2023			2024			2025		
Financement partiel du programme extraordinaire du budget de l'année	Budget 2019			Budget 2020			Budget 2021			Budget 2022			Budget 2023			Budget 2024		
Attributaire	Belfius			Belfius			Belfius			Belfius			BNP Paribas			Meilleur Taux - Pas encore attribué		
	Capital à rembourser	Intérêts à payer	Taux	Capital à rembourser	Intérêts à payer	Taux	Capital à rembourser	Intérêts à payer	Taux	Capital à rembourser	Intérêts à payer	Taux	Capital à rembourser	Intérêts à payer	Taux	Capital à rembourser	Intérêts à payer	Taux
5 ans	500 400	7 659	0,508%	1 096 740	14 344	0,434%	1 256 500	148 874	3,845%	220 500	29 755	4,368%	105 000	8 973	2,797%	2 813 726	524 942	3,234%
10 ans	3 719 500	145 189	0,702%	4 096 272	172 691	0,757%	4 691 160	1 101 882	4,027%	3 617 000	880 668	4,168%	2 534 154	428 921	2,949%			

NOTE

Le tableau ci-dessus est basé sur les offres retenues. Dans la réalité, les montants et les taux d'intérêts peuvent être légèrement différents.